LA LOI SUR L'ARRANGEMENT COMMERCIAL CANADA-FRANCE, 1933 LA LOI SUR L'ARRANGEMENT COMMERCIAL SUPPLÉMENTAIRE CANADA-FRANCE, 1935

BILL ABROGATIF-1re LECTURE

L'honorable Raymond J. Perrault (leader du gouvernement) présente le bill S-5, tendant à abroger la loi sur l'arrangement commercial supplémentaire Canada-France, 1933 et la loi sur l'arrangement commercial supplémentaire Canada-France, 1935.

(Le bill est lu pour la 1re fois.)

Le sénateur Perrault propose: Que la 2^e lecture du bill soit inscrite à l'ordre du jour de mardi prochain, le 22 avril 1980.

(La motion est adoptée.)

LA LOI SUR LE DOUBLE PRIX DU BLÉ

BILL MODIFICATIF—1re LECTURE

L'honorable Hazen Argue (ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé) présente le bill S-6, tendant à modifier la loi sur le double prix du blé.

(Le bill est lu pour la 1re fois.)

Le sénateur Argue propose: Que la 2º lecture du bill soit inscrite à l'ordre du jour de mardi prochain, le 22 avril 1980. (La motion est adoptée.)

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le sénateur Perrault dépose les documents suivants:

Rapport du Conseil canadien des relations de travail pour l'année financière terminée le 31 mars 1979, conformément à l'article 210(2) du Code canadien du travail, chapitre 18, Statuts du Canada 1972.

Rapport des Arsenaux canadiens Limitée, y compris les comptes et états financiers certifiés par le Vérificateur général, pour l'année financière terminée le 31 mars 1979, conformément aux articles 75(3) et 77(3) de la loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970.

Budget d'établissement des Arsenaux Canadiens Limitée pour l'année financière se terminant le 31 mars 1980, conformément à l'article 70(2) de la loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970, ainsi que copie du décret C.P. 1980-563, en date du 20 février 1980, approuvant ledit budget.

Rapport sur l'application de la loi sur les subventions au développement régional pour le mois de février 1980, conformément à l'article 16 de ladite loi, chapitre R-3, S.R.C., 1970.

Rapport ayant trait à l'application de la loi sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers pour l'année financière terminée le 31 mars 1980, conformément à l'article 41(2) de ladite loi, chapitre F-5, S.R.C., 1970.

Rapport du directeur des enquêtes et recherches, loi relative aux enquêtes sur les coalitions, pour l'année financière terminée le 31 mars 1979, conformément à l'article 49 de ladite loi, chapitre C-23, S.R.C., 1970.

Rapports du ministère de la Consommation et des Corporations pour les années financières terminées les 31 mars 1978 et 1979, conformément à l'article 10 de la loi sur le ministère de la Consommation et des Corporations, chapitre C-27, S.R.C., 1970.

Rapport de la Société canadienne d'hypothèques et de logement ainsi que le relevé des comptes certifiés par les vérificateurs, pour l'année terminée le 31 décembre 1979, conformément à l'article 33 de la loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement, chapitre C-16, S.R.C., 1970, telle que modifiée, et des articles 75(3) et 77(3) de la loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970.

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

LE BOYCOTTAGE DES JEUX OLYMPIQUES DE 1980—AVIS DE MOTION

L'honorable Nathan Nurgitz: Honorables sénateurs, je donne avis que mardi prochain, le 22 avril 1980, je proposerai:

Que le gouvernement du Canada appuie officiellement le boycottage des Jeux olympiques de 1980 par les États-Unis d'Amérique et qu'il prenne acte de la résolution, adoptée par vote libre par l'Assemblée législative de l'Ontario, qui demande au gouvernement du Canada de boycotter les Jeux;

Que le gouvernement du Canada affirme qu'il est solidaire des minorités dissidentes, culturelles et religieuses de l'Union soviétique qui, comme le peuple afghan, subissent actuellement la dictature totalitaire des Soviétiques; et

Que le gouvernement du Canada affirme que le Canada continue de donner fermement son appui aux droits internationaux de la personne et à la paix mondiale.

• (1410)

PÉRIODE DES QUESTIONS

[Traduction]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

LE BOYCOTTAGE DES JEUX OLYMPIQUES DE 1980—DEMANDE DE DÉPÔT DE LA LETTRE DU PREMIER MINISTRE AU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

[Français]

L'honorable Martial Asselin: Honorables sénateurs, pour faire suite à l'avis de motion que vient de présenter mon confrère, les journaux rapportaient, hier, que le premier premier ministre du Canada avait adressé une lettre au président Carter, dans laquelle il l'assurait de l'entier appui du gouvernement fédéral en ce qui concerne les mesures prises par les États-Unis contre l'Union soviétique, à cause de l'invasion de l'Afghanistan, et à l'occasion des mesures que les États-Unis ont prises contre l'Iran. Si cette lettre existe, est-ce que le leader du gouvernement pourrait la déposer au Sénat?

[Le sénateur Perrault.]